SOCIETE GENERALE
COTE D'IVOIRE

AVIS DE CONVOCATION

Abidjan, le 08 mai 2024

Conformément à l'article 24 des statuts et dans le respect de l'article 140 alinéa 2 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Générale Côte d'Ivoire, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 09 heures, à l'Espace Latrille Events, sis à Abidjan Commune de Cocody, aux Deux-Plateaux Boulevard Latrille, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et sur les comptes IRFS au 31 décembre 2023, et rapport du Président du Conseil d'Administration au 31 décembre 2023;
2. Rapport sur l'évaluation du Conseil d'Administration, des Comités Spécialisés et de chaque Administrateur;
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 en normes IRFS;
5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, approbation de ces conventions ;
6. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
7. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes ;
8. Affectation du résultat ;
9. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs;
10. Renouvellement des mandats de certains Administrateurs;
11. Nomination d'une nouvelle Administratrice;
12. Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires;
13. Nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaires;
14. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes suppléants ;
15. Fixation de l'indemnité de fonctions allouée au Conseil d'Administration ;
16. Questions diverses ;
17. Pouvoirs.

AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'augmentation du capital social ;
2. Présentation du rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital social ;
3. Augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 4 448 888 730 FCFA par majoration de la valeur nominale de l'action – Conditions et modalités de l'augmentation ;
4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts ;
5. Pouvoirs pour les formalités par-devant notaire ;
6. Pouvoirs pour les formalités de publicité

Les actionnaires qui le souhaitent pourront participer à l'Assemblée Générale en présentiel ou par visioconférence en envoyant un courrier électronique à l'adresse **ag2024-sgci@quorumenligne.com** et en indiquant leurs nom et prénoms ainsi que leur Société de Gestion et d'Intermédiation, afin d'être identifiés et recevoir le lien et les identifiants de connexion. Les actionnaires peuvent s'inscrire jusqu'au lundi 27 mai à 23 heures 30 minutes.

Compte tenu du nombre limité de places disponibles sur le site, les actionnaires sont fortement invités à privilégier l'outil de participation par visioconférence mis disposition par Société Générale Côte d'Ivoire via la plateforme de visioconférence.

Les actionnaires qui ne se feront pas représenter, et qui auront informé le Directeur général de Société Générale Côte d'Ivoire de leur absence à l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article 133-1 de l'acte uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, pourront voter par correspondance.

Les courriers à adresser au Directeur Général sont reçus via l'adresse **ag2024-sgci@quorumenligne.com**

Le Conseil d'Administration

M. Faman TOURE

Président du Conseil d'Administration